

# REGLEMENT A LIRE ET A CONSERVER

VIDE GRENIER DE MONTGISCARD - DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018

**Article 1 :** Le vide grenier organisé à Montgiscard et réservé aux amateurs. Ne seront inscrits que les participants ayant renvoyé le dossier complet (bulletin d'inscription, copie de la pièce d'identité, le règlement financier et un chèque de caution de 10 € (voir article 11)

**Article 2 :** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur, en matière de sécurité (produits inflammables, produits toxiques ...) ainsi que de respecter la vente interdite d'objets soumis à une réglementation particulière (animaux, armes, CD, DVD, jeux copiés, pièges à mâchoires, nourriture, boissons ...)

**Article 3 :** La vente de produits neufs, artisanaux et commerciaux est strictement interdite.

**Article 4 :** Le prix de l'emplacement de 3 m de façade et 3 m de profondeur est fixé à 7 Euros.

**Article 5 :** Aucun véhicule ne pourra être garé à côté des exposants (sauf pour les personnes à mobilité réduite ayant signalé leur présence dès l'inscription et présentant un justificatif).

Chaque exposant sera responsable de son véhicule; En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenu responsables d'incident survenu sur leur véhicule pendant le stationnement de celui-ci, ainsi que lors de leur circulation dans l'enceinte pour le déchargement.

**Article 6 :** Le site sera ouvert à partir de 6 h, les exposants seront placés au fur et à mesure dans l'ordre de leur arrivée. Aucune place réservée. Clôture de la mise en place fixée à 8 h.

Ouverture au public de 8 h30 à 18 h.

**Article 7 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur est habilité à le faire. En cas de désistement aucune somme ne sera remboursée sauf si les organisateurs en sont avisés 3 jours avant.

**Article 8 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide grenier dans le cas où les conditions météorologiques seraient défavorables ou pour motif grave.

Dans ce cas, les exposants seront informés d'une nouvelle date avec proposition d'y participer.

**Article 9 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, qui auront souscrit une assurance personnelle pour leur couverture. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable, notamment en cas de perte, vol, casse ou autre détérioration y compris par cas fortuit ou cas de force majeure.

**Article 10 :** L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels et décline toute responsabilité vis à vis de la situation juridique et fiscale des exposants.

**Article 11 :** Suite aux incivilités constatées sur les précédents vide-greniers, une décision d'une caution de 10 € a été prise par les organisateurs. Celle-ci sera restituée après vérification de la propreté des emplacements. Nous vous rappelons que vos invendus, cartons et encombrants doivent être repris.

## BULLETIN DE RÉSERVATION

**à retourner à l'adresse suivante :**

Association COMITÉ de JUMELAGE (Casier n° 2 en mairie)

MAIRIE 17 grande Rue 31450 MONTGISCARD

Madame GALVE Danielle Tél : 07.82.45.64.69 - videgrenier31450@orange.fr

Dans le cadre de la loi n°87-962 du 30 novembre 1987 relative à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets, j'atteste sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)

**L'EXPOSANT :** Vous êtes          Particulier          Association (nom)

**2 - NOM** ..... Prénom .....

Pour les associations Nom et Prénom du Président de l'association

**3 - Coordonnées :** Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone Domicile ..... Portable .....

Email .....@ .....

N° immatriculation : VL ..... Fourgon .....

**Joindre la photocopie recto/verso de la pièce d'identité**

## RÉSERVATION

Chaque emplacement mesure (lar x pro) 3m x 3m - Prix par emplacement 7 € l'unité

Je réserve .....emplacements          Montant total de ma réservation .....€

Montant de la caution 10 € (chèque séparé)

**Réglé par chèques à l'ordre du Comité de Jumelage de Mongiscard**

## RESTAURATION SUR PLACE

**Attention :** seul ce bulletin accompagné du règlement et de la photocopie de la pièce d'identité sera pris en considération. Aucune inscription ne pourra être enregistrée le jour du vide grenier.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et je m'engage à le respecter.

Fait le ...../...../..... à .....

Signature précédée de "lu et approuvé"